

**Maître Ingrid FOY**, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis, demeurant 13, Mail Centre-Ville, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Le MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 13 H 30**

---

Au Tribunal Judiciaire de BOBIGNY, au Palais de Justice, 173 avenue Paul Vaillant-Couturier, salle ordinaire desdites audiences (salle 1), en **UN SEUL LOT**, au plus offrant et dernier enchérisseur, du lot ci-après désigné.

Dans un ensemble immobilier

sis à **MONTREUIL-SOUS-BOIS (93)**  
**58 bis, avenue Pasteur**

Cadastré section AE numéro 169, d'une surface de 01 are 72 centiares.

LOT N° 22 : Dans le bâtiment A, escalier unique, au cinquième étage, porte face droite,

**UN STUDIO** constitué d'une entrée avec placard, d'une pièce à vivre, d'un coin-cuisine, d'une salle de bain avec w.-c., selon procès-verbal de description dressé le 14 septembre 2021 par Maître Fabienne ALLAIRE, Commissaire de Justice associé à BAGNOLET (93).

**SUPERFICIE** (Loi Carrez) : **18,74 m<sup>2</sup>**

Avec les 355/10.000<sup>èmes</sup> de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 377/10.000<sup>èmes</sup> des parties communes particulières au bâtiment A.

► **Les lieux sont LOUES**

---

Cette vente a lieu à la requête du **Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis à MONTREUIL-SOUS-BOIS (93100), 58 bis, avenue Pasteur**, représenté par son Syndic la Société ADMINISTRATION PIERRE IMMOBILIER « API », SARL au capital de 25.000 euros, inscrite au RCS de CRETEIL, identifiée au SIREN sous le numéro 445 248 388, dont le siège social est sis à RUNGIS (94150), 17 rue des Halliers, elle-même agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat plaçant la SELARL ELOCA, Avocats au Barreau de PARIS, et pour Avocat postulant Maître Ingrid FOY, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis.

---

**MISE A PRIX : 30.000 Euros** (Trente mille euros)

(Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

---

Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de la Seine-Saint-Denis.

Une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque établi à l'ordre du Bâtonnier Séquestre d'un montant de 3.000 Euros devra être remis audit Avocat par son mandant avant les enchères

Fait et rédigé à ROSNY-SOUS-BOIS (93), le 28 juillet 2022 - Signé : Maître Ingrid FOY

---

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution de BOBIGNY, Immeuble l'Européen, 1 promenade Jean Rostand, 93000 BOBIGNY, où il a été déposé sous la Référence Greffe 21/10957

- A la **SELARL ELOCA**, Avocats au Barreau de PARIS, demeurant 128 boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS, **Tél. : 01 43 26 82 98**  
**de 10 H à 12 H** - Sur Internet : **www.eloca.fr**

- A **Maître Ingrid FOY**, Avocat au Barreau de la Seine-Saint-Denis, demeurant 13, Mail Centre-Ville, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS

**Sur les lieux pour visiter le LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022 de 9 h 00 à 9 h 45**

---